

# Réouverture des écoles. « Si le protocole sanitaire n'est pas assuré, on n'ouvrira pas »

La reprise scolaire est annoncée pour le mardi 12 mai (pour les élèves du primaire) et le 18 mai pour les collégiens. Mots d'ordre de l'Education nationale, par la voix de la directrice des services académique de l'Orne : progression et adaptation.

« **La réouverture des écoles dépend de plusieurs critères** », insiste Françoise Moncada, directrice des services académiques de l'Orne. « **Des parents d'élèves, des enseignants, de la configuration des écoles et des forces vives territoriales.** »

Qui prendra la décision d'ouvrir ou non une école ?

Elle l'assure : la décision d'ouvrir ou non sera « **conjointe, entre le directeur de l'établissement, l'Education nationale et le maire** ». Sur la base du protocole sanitaire élaboré par le gouvernement « **et si ce protocole n'est pas assuré, l'école ne rouvrira pas...** »

Ce n'est donc pas un système unique qui se décide mais du cas par cas.

Un sondage a été envoyé à tous les parents ornais afin de savoir s'ils envisagent de remettre leurs enfants à l'école à partir du 12 mai.

Lundi 4 mai (à l'heure où nous bouclions cette édition), toutes les réponses n'étaient pas encore parvenues jusqu'aux services académiques.

La responsabilité du maire peut-elle être engagée en cas de contamination à l'école ?

« **Il s'agit d'un protocole sanitaire national. S'il est mis en oeuvre correctement, il n'y a aucune raison qu'un élu soit embêté** », assure la directrice.

Quelles sont modalités d'accueil ?

« **Nous accueillerons au maximum 15 élèves par classe, et 10 en maternelle. Nous nous adapterons à chaque situation. S'il y a plus de 15 élèves, on peut envisager de constituer un second groupe qui pourra être accueilli dans une autre salle de l'école ou en extérieur en accord avec le maire. Il y a donc des contraintes de bâtiments et de personnels à résoudre.** »

Une école sur deux jours par semaine est aussi une solution.

Quant au privé, « **nous sommes dans la même logique et si nous avons besoin de trouver des ponts, de travailler ensemble, nous le ferons** ».

Et pour les élèves qui resteront à la maison ?

« **La scolarisation est obligatoire, donc un suivi pédagogique sera mis en place.** » Suivi numérique assuré par les enseignants (sur la base du volontariat), cours gratuit avec le Cned : l'école à la maison pourra se poursuivre.

Pour les enfants qui ne pourraient être accueillis physiquement à l'école, « **il est évident que les enseignants déjà en classe ne pourront assurer leurs cours. Nous ferons alors appel aux professeurs qui n'auront pas repris le travail sous diverses raisons - garde d'enfants, personnes à risque - afin de prendre en charge ces classes.** »

Si la directrice ignore encore le nombre d'élèves susceptibles de reprendre le 12 mai, elle ne sait pas non plus de combien de personnels elle disposera : « **je peux avoir des arrêts maladie, des grévistes... Par contre, si le protocole sanitaire est assuré, le droit de retrait ne sera pas possible** ».

Le parent pourra-t-il changer d'avis ?

« **On ne met pas en place une école à la carte ! Si un enfant revient le 12 mai, c'est jusqu'au 4 juillet...** »

Et le transport scolaire ?

Compétence du Département, le transport scolaire est un élément décisif dans la réouverture des écoles. « **Globalement, il sera présent. Et si plusieurs navettes sont nécessaires pour prendre en charge tous les enfants, on peut aussi envisager d'adapter les horaires de l'école.** »

Pour conclure, Françoise Moncada l'assure : « **on va y arriver. Je suis confiante. Tout le monde est mobilisé** ».

Nathalie LEGENDRE



Les écoles s'apprêtent à rouvrir leurs portes. Dans le primaire le 11 mai et au collège le 18 mai. Les espaces scolaires sont en cours de réaménagement afin de respecter le protocole sanitaire.